

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2019

Edition du
16 décembre 2013

DANS CE NUMÉRO

L'initiative «contre l'immigration de masse» est une escroquerie... (Jean-Pierre Ghelfi)

... qui soulève néanmoins de vraies questions

Le grande solitude des porteurs du dossier européen (Invité: Daniel S. Miéville)

On aurait pu, à moindre frais, préparer l'opinion à l'évolution du concubinage avec l'Union européenne

Un escabeau pour la caisse unique (Jean-Daniel Delley)

La curieuse tactique des caisses maladie pour contrer l'initiative

Aménagement: les enjeux politiques du projet d'ordonnance fédérale (Michel Rey)

Pour être efficace, la LAT révisée ne doit pas être appliquée de manière réglementaire, mais faire l'objet d'une négociation politique entre la Confédération et les cantons

Transports et infrastructures: le point sur le Gothard (Invité: Rodolphe Weibel)

Trois variantes sont en débat et méritent une analyse serrée

L'initiative «contre l'immigration de masse» est une escroquerie...

... qui soulève néanmoins de vraies questions

Jean-Pierre Ghelfi - 14 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24940>

Beaucoup d'argent - on parle de 8 à 10 millions d'un côté comme de l'autre - est engagé aussi bien pour soutenir que pour combattre l'initiative populaire fédérale de l'UDC intitulée [«Contre l'immigration de masse»](#) sur laquelle le peuple et les cantons voteront le 9 février prochain.

Le débat public oppose les partisans d'une Suisse qui veut contrôler l'immigration à ceux qui considèrent que la libre circulation des personnes est bénéfique au pays.

L'initiative de l'UDC propose de réintroduire le système des contingents que nous avons pratiqué depuis les années 70. Le texte de l'initiative prévoit en effet que *«les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale»*. Cela correspond à la pratique antérieure qui obligeait les entreprises à présenter des demandes d'octroi de permis attestant que les annonces publiées dans la presse générale ou spécialisée n'avaient pas permis de recruter sur le marché du travail local une personne répondant aux critères formulés par

l'entreprise.

Or, le système des contingents n'a pas empêché une augmentation sinon massive du moins continue de l'immigration de travailleurs étrangers. Le titre de l'initiative ne correspond donc pas à son contenu qui ne freinerait qu'à la marge l'engagement de personnel étranger. L'opinion publique est escroquée.

Renégocier?

L'acceptation de cette proposition obligerait le Conseil fédéral à dénoncer l'accord concernant la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne. Cette interprétation est contestée par l'UDC qui se réfère aux dispositions transitoires prévues dans son texte: *«Les traités internationaux contraires à l'art. 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.»* Encore faudrait-il que l'autre partenaire à la négociation - l'Union européenne - soit prête à entrer en matière. Ce qui ne semble pas être le cas. Probablement pour éviter toute ambiguïté ou illusion, le président de la Commission européenne a déjà répondu que

le principe de la libre circulation des personnes n'était pas (re)négociable puisqu'il fait partie des quatre libertés sur lesquelles s'édifie l'Union européenne (libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux).

Rappelons au surplus que les accords sectoriels négociés entre la Suisse et l'Union européenne à partir des années 1990 sont liés les uns aux autres. La dénonciation de l'un équivaut à suspendre l'application des autres (*«clause guillotine»*) - voir le [message](#) du Conseil fédéral de 1999.

La position des milieux économiques est connue. Elle est la même que lors des deux précédentes votations sur la libre circulation des personnes, en 2000 et en 2005. Pour l'économie suisse, le bon fonctionnement des entreprises et leur développement nécessitent de pouvoir recruter du personnel au-delà des frontières dans la mesure où le marché local du travail ne répond pas toujours à leurs besoins. Sans la libre circulation des personnes, les entreprises n'auraient pas pu résister aussi bien qu'elles l'ont fait à la crise financière de 2007-2008, ni poursuivre leur croissance et maintenir ainsi

un taux de chômage très inférieur à celui de leurs voisins.

Prosperité – pour qui?

Il faut néanmoins convenir que les conséquences de l'accord sur la libre circulation des personnes sont très différentes de celles qu'avait annoncées le Conseil fédéral. Il avait affirmé, en 2000, dans la brochure distribuée aux électrices et électeurs, que les expériences faites au sein de l'Union européenne ne s'étaient pas traduites par une forte augmentation de l'immigration. En réalité, depuis que les restrictions initiales à la libre circulation ont été levées en 2007, l'immigration nette se situe autour de 70'000 à 80'000 personnes par année, sans compter l'augmentation continue de la main-d'œuvre frontalière. Cette évolution soulève la question du modèle de développement économique implicitement adopté par la Suisse et de la durabilité de ce modèle – thème complexe sur lequel DP reviendra prochainement.

Que penser également de l'impact de la libre circulation des personnes sur la prospérité du pays? Il ressort d'une récente [étude](#) de l'Office fédéral de la statistique, portant sur l'évolution de l'économie suisse au cours des deux dernières décennies, que la croissance annuelle du produit national par habitant durant les années 1994 à 2002 (système des contingents) et 2003 à 2010 (libre circulation des personnes) a été identique

(1,1%).

Tel n'a pas été le cas en revanche pour la productivité horaire du travail dont la hausse annuelle a été de 1,5% durant la première période et de 0,5% durant la seconde. Cette divergence importante signifie que les entreprises misaient plutôt sur l'amélioration des processus de production dans les années 90 et davantage sur l'augmentation du personnel dans les années 2000. Donc d'abord une croissance intensive et ensuite une croissance extensive, une évolution qui relativise sérieusement les «*bienfaits*» de la possibilité offerte aux entreprises de recruter pratiquement sans limites sur un marché du travail devenu européen.

Le personnel sans qualification est préterité

Les entreprises trouvent manifestement leur compte dans la libre circulation des personnes. A défaut, elles n'auraient eu aucune raison de s'engager corps et âme pour en défendre le principe dans les années 2000 et maintenant pour conserver cet acquis. Mais comment se répartit l'amélioration du bien-être qui en est résultée?

La [statistique](#) sur la structure des salaires (publication biennale depuis 1994) permet de constater que la hausse annuelle du salaire médian réel pour le personnel sans qualification et semi-qualifié a été nettement moindre entre

2002 et 2010 qu'entre 1994 et 2002, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Par exemple, dans le commerce de détail, le salaire réel médian des femmes sans qualification a progressé de 1,2% par année dans les années 1990 et de 0,6% dans les années 2000. Toujours pour la même catégorie de personnel, le constat est analogue dans l'hôtellerie et la restauration, ainsi que dans l'ensemble de l'industrie. On n'observe cependant pas une évolution similaire pour le personnel qualifié et d'encadrement où, au contraire, la hausse du salaire réel médian a été plus élevée au cours de la deuxième période que durant la première.

Bien entendu, une corrélation n'est pas nécessairement une causalité. Néanmoins, on sait que le pouvoir de négocier son salaire est bien moindre pour le personnel sans qualification, surtout s'il est mis en concurrence avec des salariés étrangers souvent bien moins exigeants en matière de rémunération.

Ces observations légitiment les mesures d'accompagnement prises parallèlement à l'accord sur la libre circulation des personnes pour lutter contre le *dumping* salarial. Mais elles démontrent aussi que ces mesures d'accompagnement sont à elles seules insuffisantes pour empêcher une forte pression sur l'amélioration des conditions de travail des personnes peu ou pas qualifiées. Ainsi, il ne faut pas être trop surpris qu'un malaise

certain se soit installé dans le pays quant à la répartition, une nouvelle fois inégalitaire, des «bienfaits» de la libre circulation des personnes.

L'initiative de l'Union syndicale suisse prévoyant de fixer un

salairé minimal de 4'000 francs est une réponse concrète à ces préoccupations. Ce dont ni l'économiesuisse, ni le Conseil fédéral, ni la droite des Chambres - et surtout pas l'UDC - ne veulent entendre

parler. Au point d'ailleurs d'avoir rejeté toute idée d'un contre-projet qui aurait pu prévoir de fixer des salaires minimaux par branche ou par région. Qui peut désormais exclure un réveil douloureux le 10 février?

Le grande solitude des porteurs du dossier européen

On aurait pu, à moindre frais, préparer l'opinion à l'évolution du concubinage avec l'Union européenne

Invité: Daniel S. Miéville - 16 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24953>

2014 promet d'être une année décisive pour la politique européenne de la Suisse. Depuis la [votation](#) sur la reconduction et l'élargissement de l'accord sur la libre circulation des personnes, en février 2009, il n'y avait guère eu à débattre sérieusement et encore moins à décider sur la question, même si quelques brèves controverses avaient pu s'allumer.

En même temps qu'une poussée de fièvre sur la question de l'immigration, plusieurs dossiers critiques - fiscalité de l'épargne, fiscalité des entreprises, question institutionnelle surtout - arrivent aujourd'hui plus ou moins simultanément à un point de maturité entraînant des décisions qui engageront l'avenir. Et l'on ne peut que constater à la fois la grande solitude de ceux qui sont responsables de porter politiquement ces dossiers et la difficulté des milieux économiques à intervenir de

façon pertinente et convaincante dans le débat.

Les uns et les autres ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Au soir du 4 mars 2001, après l'écrasement de l'initiative [Oui à l'Europe](#) - à vrai dire mal fichue mais qui n'avait pas d'autre objectif que de servir d'aiguillon - le Conseil fédéral, qui en recommandait le rejet, affichait une très sereine satisfaction. A qui lui demandait s'il n'avait justement pas gagné un peu trop largement, Pascal Couchepin répondait qu'il n'y voyait pas de problème. Le verdict populaire devait assommer le mouvement pro-européen, qui n'a depuis fait que survivre.

Dans la foulée, la seule formation politique pro-européenne, très minoritaire au demeurant, était réduite au silence. A la fin août 2001, le parti libéral suisse était en

effet contraint à une douloureuse et peu glorieuse apostasie. Menacé d'être privé de subventions par les banquiers privés, qui jugeaient son engagement inopportun et contraire à leurs intérêts relativement à l'avenir du secret bancaire, le PLS s'alignait sur le politiquement correct en matière de politique européenne: l'adhésion rangée dans le tiroir des utopies et les accords bilatéraux considérés comme un acquis définitif, à peine susceptible d'un très léger fignotage, moins on se pose de questions mieux cela vaut.

Rejetés à la marge, les militants pro-européens survivants ont versé assez normalement dans l'intégrisme. Pour la plupart d'entre eux, il n'y avait point de salut hors de l'adhésion, ils ne concevaient pas, et ne conçoivent toujours pas, l'avenir des relations entre la Suisse et l'UE autrement que dans le mariage, en blanc, et au son de la marche nuptiale.

Faute de moyens, de soutiens et de perspectives, au fil des années leur engagement politique s'est essentiellement limité à exhorter le Conseil fédéral à faire preuve de courage en rouvrant le dossier de l'adhésion.

Une éventuelle évolution du concubinage entre Berne et Bruxelles n'a donc jamais été considérée, à de très rares exceptions près, comme digne d'attention, d'examen, de réflexion et de prospective. C'est à peine exagéré d'affirmer qu'elle est demeurée en dehors du champ de conscience de la classe politique, des milieux économiques et plus encore de l'opinion. Jusqu'à l'été, on cherchait ainsi vainement, dans

les propos alarmistes émanant de l'économie et des milieux proches, la moindre allusion aux relations avec l'UE. Les mises en garde contre les dangers menaçant l'économie portaient uniquement sur les tentatives de la gauche - initiative 1:12, salaire minimum - d'ébrécher le *corpus* libéral d'organisation du marché du travail.

Maintenant que les choses sérieuses se précisent, on se dit qu'il n'aurait peut-être pas été inutile de maintenir, à peu de frais, un modeste courant de pensée non systématiquement négatif et dépréciatif envers la construction européenne, toute décevante qu'elle puisse souvent apparaître, non

exclusivement fondé sur l'hypothétique perspective d'une adhésion et ouvert sur une approche évolutive des relations entre la Suisse et l'Europe. On a en particulier laissé végéter sans ressources le [Nomes](#) (Nouveau mouvement européen suisse), qui avait l'avantage de ne pas représenter uniquement les milieux universitaires.

Ce genre de visions paraît étranger à notre culture politique. Au vu des millions engagés aujourd'hui par les organisations économiques, il apparaît pourtant que, pour les prix de quelques corbeilles de pommes, on aurait pu rendre sur la durée le bilatéralisme et ses enjeux plus visibles et plus compréhensibles.

Un escabeau pour la caisse unique

La curieuse tactique des caisses maladie pour contrer l'initiative

Jean-Daniel Delley - 15 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24948>

Sans surprise, le Parlement a rejeté sèchement l'[initiative pour une caisse maladie unique](#). Le Conseil fédéral avait envisagé de lui opposer un contre-projet. En bref, une réassurance pour les cas coûteux devait contribuer à restaurer une concurrence loyale, les caisses s'adonnant sans vergogne à la sélection des risques; et ces dernières, pour améliorer la transparence de leur fonctionnement, auraient dû séparer juridiquement leurs activités

d'assurance obligatoire et d'assurance complémentaire.

Mais les sociétés d'assurance n'aiment ni la concurrence loyale ni la transparence. Pas moins de cinq motions acceptées par les Chambres ont intimé l'ordre au gouvernement de renoncer à ce contre-projet et d'accélérer la procédure, de manière à ce que l'initiative pour une caisse unique soit présentée rapidement au peuple. Parmi les motionnaires, on retrouve

les porte-parole habituels des assurances: les démocrates-chrétiens Ruth Humbel (AG) et Urs Schwaller (FR), membres du Groupe de réflexion santé du Groupe Mutuel ainsi que le libéral-radical tessinois Ignazio Cassis, président de Curafutura, une faîtière dissidente de santésuisse.

La gouvernance des caisses maladie laisse à désirer: faillite, insolvabilité, rémunérations princières des dirigeants, hausse des primes

sans rapport avec l'évolution des coûts dont a résulté depuis 1996 un trop-perçu de 1,7 milliard au détriment des assurés de neuf cantons.

Pour mettre un peu d'ordre et de transparence dans un secteur qui connaît de fortes concentrations et une concurrence à couteaux tirés, le Conseil fédéral a présenté un [projet de loi](#) de surveillance de l'assurance-maladie sociale. Dorénavant les caisses devront publier leur système de rémunération; l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas) aura compétence pour imposer des baisses de primes, alors qu'aujourd'hui il peut

seulement exiger des hausses lorsqu'il estime que les coûts ne sont pas couverts. Et il pourra ordonner la restitution du trop-perçu.

Le Conseil des Etats a accepté le projet qu'en revanche, au Conseil national, les assureurs ont réussi à bloquer. Une fois de plus, Ruth Humbel et Ignazio Cassis sont montés au front pour relayer le mécontentement de la branche.

Mais le mécontentement risque fort de gagner aussi les rangs des assurés-citoyens et de les inciter à appuyer l'initiative pour une caisse unique.

Certains parlementaires bourgeois l'ont souligné sans réussir à convaincre leurs collègues.

Le combat va maintenant porter sur la date de la votation. Le calendrier pour 2014 a retenu les 28 septembre et 30 novembre. A la première date, les primes pour 2015 ne seront pas encore connues. C'est donc celle que préféreraient les adversaires de l'initiative. Un mois plus tard par contre, les nouvelles primes auront été fixées. Le Conseil fédéral tranchera. Mais, d'ici là, le *lobbying* se fera intense dans les couloirs du Palais fédéral.

Aménagement: les enjeux politiques du projet d'ordonnance fédérale

Pour être efficace, la LAT révisée ne doit pas être appliquée de manière réglementaire, mais faire l'objet d'une négociation politique entre la Confédération et les cantons

Michel Rey - 13 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24933>

Adoptée en mars 2013 par 62,9% des électeurs et tous les cantons, à l'exception du Valais, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) vise à mettre fin au mitage du territoire et à recentrer le développement de l'urbanisation dans les zones à bâtir existantes.

Le [projet d'ordonnance](#) élaboré par l'Office fédéral du développement territorial (Are), qui concrétise les nouvelles bases légales, a été

mis en consultation. Il n'aurait fait, selon la presse, que des mécontents.

Le débat amorcé lors de la votation de la LAT se poursuit autour de l'ordonnance

Le projet propose une méthodologie pour définir les capacités des zones à bâtir légalisées (zones d'habitation, zones mixtes, etc.) et évaluer les besoins en mètres carrés pour les quinze années à venir,

en fonction des perspectives démographiques et d'emplois. L'Office fédéral a ainsi identifié quatre cantons dont la surface des zones à bâtir est excessive et doit être réduite (JU, NE, SH et VS), sept cantons qui ne peuvent plus augmenter leur surface à bâtir, sauf déclassement compensatoire (BE, FR, GR, NW, TI, UR et ZG); les quinze autres cantons pourront élargir leur surface à bâtir.

A examiner de plus près les

prises de position, on constate qu'elles reflètent les antagonismes qui ont caractérisé les débats lors de la votation de mars dernier. Bien évidemment, les opposants idéologiques à l'aménagement se manifestent à nouveau. Selon Philippe Leuba, conseiller d'Etat vaudois, et Christophe Darbellay, conseiller national valaisan, le projet d'ordonnance apporte la preuve que leurs craintes étaient fondées. Il consacre le transfert des compétences cantonales à la Confédération. L'Are devient le «*gendarme fédéral*» de l'aménagement, obligeant les cantons à se soumettre à ses directives.

Le Groupement suisse pour les régions de montagne soutient que la Confédération va trop loin et porte atteinte aux compétences des cantons et des communes. Il affirme surtout que le mitage du territoire ne sera pas freiné, car il touche avant tout le Plateau suisse entre les lacs Léman et de Constance. Or, ce sont les communes du Plateau qui pourront accroître leur zone à bâtir compte tenu de leurs perspectives démographiques, alors que les communes des régions périphériques seront entravées dans leur expansion.

Les milieux écologistes et les Verts sont également critiques. Pro Natura craint que l'on ne puisse pas mettre fin au mitage, car le projet fédéral ne contient aucune mesure pour inciter à une meilleure utilisation des zones à bâtir légalisées. Les calculs de l'Are

pour chiffrer les besoins à 15 ans offrent aux cantons de belles perspectives d'extension de leurs zones.

On peut partager la position de la Fédération suisse des urbanistes et de la Société suisse des ingénieurs et architectes - qui ont soutenu la révision de la LAT - pour qui l'ordonnance fédérale est conçue de manière technocratique et normative. Par exemple, pour le dimensionnement de la zone à bâtir, la Confédération propose «*une mesure de grandeur à la fois valable pour toute la Suisse et qui tient compte des spécificités régionales*».

A lire l'article 30a du projet fédéral au sujet de ce dimensionnement, il faudra sortir la calculette. Autant dire, mission impossible pour un Office qui ambitionne d'être le gardien de telles règles. Au passage, on découvre que l'Are postule dans ses calculs que la surface des zones à bâtir par habitant et par emploi ne devrait pas augmenter dans les années à venir.

L'Association des communes suisses dénonce la méthodologie fédérale qu'elle qualifie de *top down* et préconise une approche *bottom up*. Selon elle, il revient à chaque canton de développer son propre modèle pour piloter le développement de son urbanisation et il appartient à la Confédération d'en examiner la plausibilité et les effets.

Plusieurs critiques de nature technique et juridique ont leur

part de pertinence. Mais à nos yeux, le succès de la mise en œuvre de la LAT révisée est conditionné par deux défis de nature politique qui sont d'ailleurs liés: la gestion de la zone à bâtir et le partage des compétences entre Confédération et cantons.

La gestion de la zone à bâtir

Il faut le rappeler, une affectation en zone à bâtir n'est pas synonyme d'utilisation du terrain, cette dernière dépendant de la volonté de construire du propriétaire. Et là, le respect de la propriété demeure un principe fondamental, surtout pour des terrains déjà affectés. La LAT révisée a prévu des dispositions pour mobiliser les futurs terrains zonés, mais il appartient aux cantons, et non à la Confédération, de les concrétiser.

C'est tout le problème de la thésaurisation des terrains, qui a conduit les autorités communales et cantonales à devoir étendre leurs zones à bâtir, car une partie des terrains n'étaient pas disponibles pour la construction. Une [étude](#) du Centre patronal vaudois estimait que deux tiers des terrains légalisés non construits dans le canton de Vaud étaient thésaurisés par leur propriétaires.

La problématique de la thésaurisation n'est pas prise en compte ni par la loi révisée ni par le projet d'ordonnance. L'Are se focalise sur le dimensionnement de la zone à

bâtir et sur les déclassements éventuels. Son approche normative se limite à raisonner en termes d'affectation. Elle ignore les questions d'utilisation des terrains zonés, qui sont de la compétence des cantons et des communes.

Dans les agglomérations urbaines, on escompte pouvoir mobiliser les terrains situés dans les friches ferroviaires et industrielles en reconversion. Les potentiels sont réels. Mais dans de nombreuses communes, notamment rurales ou situées en régions périphériques, il y a de nombreux terrains thésaurisés. Les dézonages seront difficiles. Il ne sera pas évident de convaincre leurs propriétaires de construire sur leurs parcelles. Il sera difficile, dans ces conditions, de mettre un frein au mitage du territoire.

Le projet de l'Are prévoit une obligation pour les cantons concernés de compenser toute augmentation de la zone à bâtir par une réduction équivalente dans l'année. Cette obligation inquiète non seulement les cantons mais aussi les milieux de la construction (cf. interview dans *24 Heures* du 29.11 de Daniel Moser du groupe immobilier MK). Des extensions de zones jugées stratégiques pourraient être bloquées, victimes de recours demandant

des preuves que tous les terrains déjà légalisés soient effectivement construits ou que la garantie d'un déclassé soit apportée.

Le partage des compétences entre Confédération et cantons

La révision de la LAT n'a pas modifié les compétences entre la Confédération et les cantons, l'aménagement restant de la compétence de ces derniers. Mais elle a fait de la Confédération un partenaire plus actif des cantons en matière de développement territorial. N'oublions pas que la révision de la LAT a été conçue comme contre-projet indirect à l'initiative «*Paysage*» retirée, qui prévoyait de geler l'extension des zones existantes pendant vingt ans.

L'aménagement du territoire est, avec la fiscalité, un pilier central de la politique de chaque canton pour attirer sur son territoire des habitants et des emplois. Et les communes et cantons sont en concurrence. Certains cantons ou régions périphériques peuvent vouloir mener des politiques actives pour accroître leur population. La Confédération pourra-t-elle les en empêcher au nom de l'ordonnance fédérale? Il en va

de la marge de manœuvre des cantons.

Après une trentaine d'années de laxisme dans l'application de la LAT, où les cantons ont fait à peu près tout qu'ils voulaient, ces derniers peuvent craindre que l'arrivée de la Berne fédérale dans le jeu de l'aménagement ne limite cette marge de manœuvre. On peut même soupçonner certains d'entre eux de vouloir se réfugier derrière leurs compétences pour ne rien changer à leurs pratiques.

Or, Confédération et cantons sont condamnés à collaborer pour mettre en place un véritable partenariat. Le citoyen suisse en a décidé ainsi. Et les autorités cantonales et fédérales auraient intérêt à appliquer la LAT révisée pour éviter que le citoyen ne les rappelle à l'ordre, par exemple lors du vote de l'initiative Ecopop.

Le projet d'ordonnance fédérale doit faire l'objet de négociations politiques, car ce n'est pas un simple acte administratif. Mais il faudra plusieurs années pour mettre en place ce partenariat. La méfiance doit faire place à un partenariat négocié qui intègre les conflits d'intérêts inévitables dans la gestion de la zone à bâtir.

Transports et infrastructures: le point sur le Gothard

Trois variantes sont en débat et méritent une analyse serrée

Invité: Rodolphe Weibel - 12 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24925>

A la fin 2016, le tunnel de base du Gothard offrira un passage ferroviaire rapide, sûr, efficace, de grande capacité.

Le trafic par le tunnel historique est condamné: celui des marchandises passera par le tunnel de base, puis, si ça ne suffit pas, par le Lötschberg, qui bénéficie de ses propres lignes d'accès. Celui des voyageurs passera également par le tunnel de base, économisant une heure. Qui paierait encore chaque année les 50 millions que les CFF dépensent pour simplement maintenir la substance de la ligne de montagne, alors qu'elle sera désertée?

En outre, dès la mise en service du tunnel de base, il sera inconvenant, et pénalement risqué, de poursuivre l'exploitation du tunnel historique dans son état actuel, qui ne répond plus en aucune façon aux normes de sécurité, et d'exposer plus longtemps la vie des gens, personnel et voyageurs. Que faire alors de la ligne historique?

Vers 2020, le tunnel routier doit être mis hors service, pour de grands travaux d'assainissement, qui empêcheront tout trafic routier pendant plusieurs mois de plusieurs années consécutives.

Trois principales options sont en lice.

[La mienne](#), initialement présentée dans DP: profiter de ce que le tunnel historique, aussitôt le tunnel de base mis en service, ne sera plus ni utile ni utilisable, pour le transformer en tunnel routier. Ainsi réaffecté, il permettra au trafic routier de se dérouler sans interruption ni inconvénient pendant toute la durée des travaux d'assainissement. La transformation coûtera 780 millions, l'assainissement du tunnel routier 600 millions, le tout donc 1,38 milliard. La rampe d'accès uranaise au tunnel historique pourrait permettre le prolongement jusqu'à Flüelen de la ligne à voie étroite qui conduit d'Andermatt à Göschenen, évitant ainsi le transbordement à Göschenen. Cette ligne à voie étroite compléterait le réseau alpin du Matterhorn - Gotthard Bahn - Chemins de fer rhétiques.

[Le projet du Conseil fédéral](#) assurerait lui aussi le trafic routier pendant toute la durée des travaux (sauf tout de même une lacune de 140 jours): il s'agirait de ne les entreprendre qu'après réalisation d'un second tube routier. Le coût de cette solution se compose de celui du nouveau tunnel, 2,02 milliards, de mesures d'assainissement urgentes, qui ne peuvent attendre la mise en service du second tunnel routier, 250 millions, du solde

de l'assainissement, effectué 8 ans plus tard pour 520 millions, au total 2,8 milliards.

Après tous ces travaux, ce seraient donc quatre tunnels qui traverseraient le massif: le tunnel de base, l'actuel tunnel routier, assaini, le nouveau tunnel routier, le tunnel ferroviaire historique, déserté, dont il serait inconvenant de poursuivre l'exploitation à côté du tunnel de base parfaitement sûr. Qu'en faire? Le Conseil fédéral n'en dit mot, laissant penser qu'il admet que le trafic continuera comme avant. Qui peut y croire? Et alors faudra-t-il le rendre d'abord conforme aux exigences de sécurité actuelles: un milliard, soit 650 millions pour le tunnel, 350 millions pour les lacets et hélicoïdaux des rampes. Au total, la solution du Conseil fédéral coûtera 3,8 milliards. Je le rappelle ici, ma solution en coûte 1,4. La solution du Conseil fédéral revient donc à dépenser 2,4 milliards de plus avec pour seul résultat de permettre le maintien en fonction de la ligne historique, inutile, et inutilisée.

Troisième option: l'[Initiative des Alpes](#) (IdA) propose un système de double chaussée roulante pendant la durée de l'assainissement du tunnel routier, entre Airolo et Göschenen pour les voitures, entre Erstfeld et Biasca par le tunnel de base pour les poids

lourds. A quelques nuances près, la proposition de l'IdA est aussi la variante B du Conseil fédéral si la sienne est refusée. Pendant 6 mois à la belle saison, les travaux d'assainissement du tunnel routier seraient suspendus pour que le trafic puisse s'écouler normalement; le système de navettes serait évidemment également interrompu. L'IdA estime que l'opération durera entre 5 et 7 ans. Le tunnel historique resterait en fonction: l'IdA soutient que le tunnel et les deux spectaculaires rampes nord et sud seront encore utiles parce que le tunnel de base et l'axe du Lötschberg ne suffiraient pas. Elle ignore le problème de son insécurité, et fait l'impasse sur les 50 millions annuels à consacrer au simple maintien de la substance de la ligne.

Le coût de la solution de l'IdA serait de 1,48 milliard (650 millions pour l'assainissement du tunnel routier, 590 millions pour l'aménagement des plateformes de chargement des poids lourds (considérables: le Conseil fédéral les estime de 55'000 m² à Altdorf, 80'000 m² à Biasca) et l'exploitation du système, 220 millions pour les voitures, 20 millions pour l'aménagement de la route du col). 850 millions seraient ainsi dépensés pour permettre l'assainissement du tunnel routier, devisé à 650 millions, sans pratiquement aucune plus-value. Jamais dépense d'une telle importance n'aura dû être amortie sur une durée aussi courte: 850 millions en 36 mois. La solution de l'IdA coûte

autant que la mienne, mais n'offre en contrepartie que l'assainissement du tunnel routier, tandis que la mienne assure en plus une nouvelle vie au tunnel de 1882. En outre, la mienne évite tout embarras routier.

L'IdA appuie son argumentation politique sur le soutien manifesté par le peuple suisse au principe dont elle est l'auteure: [l'interdiction](#), inscrite dans la Constitution, d'étendre les surfaces carrossables à travers les Alpes. Toutefois, ce qu'elle préconise aujourd'hui aurait une tout autre conséquence au Gothard: il ne s'agirait plus seulement de ne plus augmenter la surface carrossable, mais de la réduire à zéro pendant 36 mois répartis sur 5 à 7 années. Ce n'est pas qu'une nuance: il lui sera difficile de convaincre les citoyens suisses du bien-fondé d'une telle entrave à la circulation routière.

Le Conseil fédéral assortit sa proposition d'une modification de la [loi sur le transit alpin](#), qui interdirait l'ouverture simultanée de plus de deux pistes sur les quatre disponibles. L'IdA doute de la légitimité du procédé. Surtout, elle craint que le caractère absurde de la situation la rende intenable. Il faut imaginer la chose: d'interminables files de véhicules bloqués devant deux tunnels à deux voies chacun, équipés de niches de stationnement d'urgence parfaitement à même de permettre la circulation sur 4 pistes, mais dont deux voies

sont interdites.

On ne saurait donner tort à l'IdA. Mais sa variante ne lui donne guère plus de garanties d'échapper au doublement du tunnel routier. La question cruciale reste: qu'advient-il du tunnel historique après la mise en service du tunnel de base? L'IdA affirme, contre toute évidence, qu'il continuera à fonctionner comme avant. Si sa solution s'impose, il deviendra vite évident que le tunnel de 1882 reste inutilisé, vide: la pression politique pour qu'il soit transformé en second tube routier s'accroîtra jusqu'à devenir irrésistible. Ce sera quand même ma solution qui finira par s'imposer. Tout l'effort financier et tous les embarras causés par la mise en place et l'exploitation temporaires du système des navettes auront été vains. Les faits sont plus têtus que les hommes.

L'Initiative des Alpes risque d'échouer à convaincre le peuple suisse, qui n'acceptera pas que, pendant six hivers consécutifs, tout trafic automobile soit interdit à travers le Gothard. Il n'acceptera pas davantage qu'à chaque transhumance vacancière, et ceci à perpétuité, les voyageurs se retrouvent bloqués pendant de longues heures devant un tunnel que le seul égoïsme des populations locales interdit d'agrandir.

Le peuple suisse restera en revanche sensible au problème posé par le transit des poids lourds. Il a payé sans rechigner

la construction des transversales ferroviaires alpines, qui permettront de faire passer les marchandises sur des trains plutôt que sur des camions. Il est évident que ce sont les poids lourds bien plus que les voitures qui chargent l'environnement des vallées alpines.

L'IdA serait bien avisée de proposer de renoncer à la clause constitutionnelle qui interdit l'extension des surfaces carrossables à travers les Alpes, en échange d'une garantie aussi solide que le trafic des poids lourds ne

dépassera jamais le nombre de 500'000 par année. En maintenant une attitude dogmatique intransigeante, elle risque fort de perdre l'essentiel de ce qu'elle défend: le peuple refusera de la suivre, et le Conseil fédéral sera libre de construire un second tube routier. Hélas!

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

L'initiative «contre l'immigration de masse» est une escroquerie...

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/1999/5440.pdf>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5334>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4938>

Le grande solitude des porteurs du dossier européen

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20090208/index.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20010304/det474.html>

<http://www.europa.ch/>

Un escabeau pour la caisse unique

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis401.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/1725.pdf>

Aménagement: les enjeux politiques du projet d'ordonnance fédérale

<http://www.are.admin.ch/themen/recht/04651/index.html?lang=fr>

http://www.centrepatronal.ch/index.php?page=fr/activites/publications/ee/ee_042

Transports et infrastructures: le point sur le Gothard

<https://sites.google.com/site/infrastructuredetransport/gothard/synthese/Synthese.pdf>

<http://www.astra.admin.ch/00638/index.html?lang=fr&msg-id=50233>

http://www.alpeninitiative.ch/dms/alpeninitiative/documents/pdf_fr/Factsheet_Le-Gothard_web_fra/Factsheet_Le%20Gothard_web_fra.pdf

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a84>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910257/index.html>